

o.715.1 - HI/gn

Berne, le 14 juillet 1986

Besoins de l'ONU en bureaux à Genève

Compte rendu sommaire de l'échange de vues du 7 juillet 1986 entre membres de la Mission à Genève (M. l'Ambassadeur Andres, M. le Ministre Vettovaglia) et représentants de la DOI (M. le Ministre Staehelin, M. Ambühl et M. Helg)

1. Les besoins de l'ONU en bureaux ne sont pas exactement connus. La situation devrait se clarifier à l'issue de la 41ème Assemblée générale des Nations Unies.

La Suisse doit assumer ses responsabilités d'Etat hôte et, raisonnablement et en se fondant sur des éléments d'appréciation solides, aller de l'avant.

2. Pour l'instant, l'on peut se baser sur les données suivantes :

- L'ONU disposera, jusqu'à fin 1991, des 500 bureaux du Petit-Saconnex moyennant une somme de Fr. 95'000.- par an. Dès 1992, il aura besoin de 500 bureaux en remplacement. En outre, l'ONU souhaite 50 bureaux supplémentaires à des fins d'extension.
- Le HCR loue 255 bureaux au Centre William Rappard (CWR) au prix annuel de Fr. 939'775.-, et 170 bureaux à l'extérieur pour la somme de Fr. 2'250'000.- par an (le nombre de bureaux requis à l'avenir dépendra de l'évolution du problème des réfugiés).

- Le GATT loue 253 bureaux au CWR au prix annuel de Fr. 1'552'800.- et louera, dès l'été 1986, 15 bureaux à l'extérieur pour un montant de Fr. 157'500.- par an, sans les frais d'exploitation. Le GATT pourrait avoir besoin à l'avenir de 50 bureaux supplémentaires.

3. L'hypothèse de travail la plus plausible serait la solution FIPOI qui suit :

Le Canton de Genève mettrait à disposition le terrain de Montbrillant.

La Confédération financerait, par l'intermédiaire de la FIPOI, la construction d'un bâtiment comprenant 1'000 bureaux qu'elle louerait à un prix calculé, semble-t-il, en fonction d'un intérêt de 3 % et d'un amortissement de 99 ans.

Sur ces 1'000 bureaux,

- 550 seraient attribués à l'ONU, soit 500 en remplacement des bureaux du Petit-Saconnex et 50 pour son extension;
- 170 à 425 bureaux permettraient d'accueillir tout ou partie du HCR et/ou tout ou partie du GATT;
- le solde, soit entre 25 et 280 bureaux selon les besoins du HCR et/ou du GATT, constituerait une réserve qui pourrait être provisoirement louée aux chancelleries de certaines missions permanentes.

4. Cette hypothèse de travail appelle certaines remarques :

- a) Le bâtiment serait utilisable au plus tôt en 1993.

- b) Le coût de la construction avoisinerait Fr. 100 mios, étant entendu que les prix peuvent considérablement varier en quelques années dans le secteur du bâtiment.
- c) La Confédération louerait le bâtiment pour une somme de 3 mios par an environ; ce loyer serait réparti entre l'ONU, le HCR et/ou le GATT, et, éventuellement, des missions permanentes.
- d) Le HCR et le GATT verraient leurs loyers diminuer s'ils louaient des bureaux dans le bâtiment de Montbrillant plutôt que dans les locaux actuels à l'extérieur du CWR.
- e) Les services des Nations Unies actuellement logés au Petit-Saconnex, qui sont sous-locataires de l'ONU, devraient verser un loyer légèrement supérieur à celui d'aujourd'hui, une fois installés à Montbrillant.
- f) En regroupant la totalité de ses bureaux dans le bâtiment de Montbrillant, le HCR - ou le GATT - établirait également son siège à Montbrillant; cet élément pourrait revêtir une certaine importance si un crédit FIPOI devait être agréé par le Parlement. En outre, le HCR - ou le GATT - bénéficierait d'une infrastructure plus rationnelle.
- g) La constitution d'une réserve de bureaux attribués provisoirement aux chancelleries de Missions permanentes serait admissible dans le cadre d'un financement FIPOI.

5. Au vu de ce qui précède, il est convenu que

- la Mission dressera un inventaire des bureaux de l'ONU, du GATT et du HCR;

7

- 4 -

- la Direction des organisations internationales, d'entente avec la Mission, organisera un échange de vues entre M. Suy (ONU), M. Dunkel (GATT), M. Hocké (HCR) et des représentants du Canton de Genève et du DFAE. Cet échange, qui aura lieu à la fin de l'été, sera consacré à l'examen des possibilités de relogement offertes par l'édification d'un bâtiment à Montbrillant;
- la Section des Nations Unies et des Organisations internationales étudiera les composantes du loyer que les bénéficiaires du bâtiment de Montbrillant devraient verser à la FIPOI.

Pierre Helg

Pierre Helg

Copie : - Mission New York
- Mission Genève
- MF, SIN, GV, AM